

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 132 (1987)
Heft: 6

Artikel: Davantage de cours de répétition? : essai de contribution à la sérénité
Autor: Borel, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Davantage de cours de répétition ?

(Essai de contribution à la sérénité)

par le divisionnaire à d Denis Borel

1. En imposant 1 cours de répétition supplémentaire (ou même 2) aux soldats que l'on a, on ne va pas augmenter d'un seul homme les effectifs de l'Elite menacée de pénurie! Voilà ce que peuvent avoir pensé des citoyens de bon sens en apprenant par le biais de tous les médias (avidés d'informations accrocheuses pour meubler l'actualité d'un 31 décembre), que l'on songeait à l'accroissement évoqué ci-dessus des obligations de service des militaires. On disait bien que c'était lié à la recherche de remèdes au manque prochain de soldats en Elite et à une certaine pléthore en Landwehr.

2. Malheureusement, on n'a pas diffusé d'informations permettant de saisir la raison de cette interdépendance. Tentons de combler cette lacune. En rééquilibrant les masses d'hommes disponibles, on entend assurer aux troupes d'Elite leur plein d'effectifs *en cas de mobilisation de guerre* sans porter préjudice aux formations de Landwehr. En adaptant le système des cours de répétition à une structure d'âge nouvelle des troupes, on fait en sorte que les *unités en cours de répétition* aient des effectifs assez fournis pour permettre une instruction collective rentable, et que, pour chaque soldat, les intervalles entre les services ne comportent pas trop d'années.

3. En effet, si l'on garnissait à l'avenir les unités d'Elite de 16 petites classes d'âge résultant du recul du nombre des naissances, au lieu des 12 grosses classes actuelles, on devrait pouvoir leur garantir un effectif de service actif suffisant. En ramenant de 10 à 7 (37-43 ans) le nombre des classes d'âge de la Landwehr, qui grossiront, les unités devraient être bien garnies quand même, quoique plus vieilles. Cela devrait aussi être le cas des formations de Landsturm à 7 classes d'âge (au lieu des 8 actuelles). A lire la *Weltwoche* du 1.1.87, c'est le genre de solution que l'on paraît étudier à l'état-major général.

4. Venons-en maintenant aux conséquences de ces rééquilibrages éventuels d'effectifs sur les services du temps de paix. Si l'on maintenait le rythme annuel de cours de répétition de 20 jours avec participation des huit classes les plus jeunes ($8 \times 20 = 160$ jours par homme), les soldats et les caporaux ne feraient plus de service pendant la seconde moitié (8 ans) de leur temps d'Elite. Ce serait un «trou» inacceptable. On pourrait, certes, atténuer cet inconvénient-là en espaçant de 3 ans l'accomplissement des trois derniers cours de répétition. On a déjà appliqué naguère un système analogue à des unités de 16 classes d'âge, mais elles étaient alors bien plus

fournies et dotées d'une marge légale de surnuméraires double de l'actuelle.

5. Si les unités ne rassemblaient plus, au cours de répétition, que 8 classes sur 16, elles auraient des effectifs de misère excluant toute instruction collective sérieuse.

6. Il est donc indispensable de songer, comme on le fait d'ailleurs en haut lieu, à d'autres solutions. En voici par exemple deux qui, à première vue, présentent de bons avantages:

a) On pourrait ne lever les formations que tous les 2 ans pour un cours de 20 jours: cela leur donnerait le plein d'effectifs et répartirait les 8 cours de chaque homme sur toute la période de 21 à 35 ou 36 ans. Un système analogue se pratique déjà pour les formations composées d'Elite, de Landwehr et de Landsturm (troupes de forteresse, régiments de soutien et formations de protection aérienne).

b) On pourrait réduire à 13 jours la durée des cours de répétition annuels (comme avant 1938), mais accroître de 8 à 12 ($12 \times 13 = 156$ jours) le nombre de ceux que chaque homme devrait accomplir. Cette solution serait bonne à la fois en ce qui concerne les effectifs des unités et l'étalement des services de chaque homme.

7. Ces solutions, en soi simples, ont cependant aussi des inconvénients que les autorités peuvent considérer comme déterminants. Il s'agit notamment, suivant les cas, de la réduction importante, pour les officiers, des

occasions de s'exercer au commandement, de la difficulté à assimiler des innovations (matériels et procédés d'action), à aménager des plans de manœuvres de grandes unités, ou encore de la relation peu rentable entre jours de «mob» et «démob» et journées d'instruction.

8. Peut-on imaginer des solutions alliant l'avantage du rythme annuel et d'une durée substantielle des cours? A titre de base de réflexion, esquissons l'hypothèse suivante:

- Des cours annuels de 18 jours (entrée en service le mercredi) à accomplir 10 fois par chaque homme de troupe et caporal dès l'âge de 23 ans (donc 10 cours en 16 ans au lieu des actuels 8 cours en 12 ans).
- Cela ferait un total de **180** jours, donc 20 jours de plus que les actuels 160. Il faudrait une campagne de persuasion sérieuse pour que la loi puisse être changée. Il paraît peu probable que le DMF y songe.
- On pourrait biaiser en «récupérant» 13 jours sur le service dû en Landwehr où les hommes ne feraient plus que 2 cours de complément au lieu de 3 (2 cours en 7 ans au lieu de 3 en 10 ans). Il suffirait alors d'obtenir un accroissement de **7 jours** sur le total des services dus en 30 ans d'obligations militaires. Cela serait peut-être politiquement plus aisé.

9. A force de réfléchir à ces problèmes dans la situation confortable d'un retraité sans responsabi-

lités, on comprend au moins que la tâche des autorités n'est pas facile. Leur détermination et leur savoir-faire butent sur tant de servitudes que

les solutions idéales sont rarement accessibles. Elles en trouveront de raisonnables, ne provoquant pas de vagues. D. Bo.

**Association suisse d'histoire et de sciences militaires (ASHSM)
Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM)**

Voyage d'études Simplon – val d'Ossola – val Onsernone

Itinéraire du car

Exposés et travaux

Vendredi 25.9.1987

Berne – Lausanne – Brigue (repas de midi) – col du Simplon – repas et logis Hôtel Kulm

- a) quelques aspects marquants de l'histoire du val d'Ossola au XVI^e siècle;
- b) le Simplon pendant la mob. 44-45 et notamment le problème du tunnel (par deux témoins, en allemand et en italien – avec, au besoin, résumés fr. et all.);
- c) la République des partisans de l'Ossola (1944-45).
- d) étude de cas sommaire: le combat de Megolo, 13.2.1944.

Samedi 26.9.87

Col du Simplon – Domodossola – Megolo – Intra (repas de midi) – Losone – val Onsernone – Losone (repas et logis à l'Hôtel alle Arcate)

- a) visite du Museo della Resistenza sous la direction de son directeur M. P. Bologna;
- b) brève halte sur le terrain, à Megolo;
- c) étude dans le val Onsernone des problèmes concrets posés à un commandant de secteur frontière suisse, en 1944-45. (Par le major Augusto Rima, qui fut engagé comme officier dans ce secteur.)

Dimanche 27.9.87

Losone – Biasca – Lottigna – à l'étude:

Biasca – Gothard – Lucerne – Berne soit: visite du Musée militaire de Lottigna;
soit: visite du Musée du St-Gothard.

Pour le détail: Case postale 399, 1110 Morges 1